

Nouvelle-Calédonie : un accord au forceps



Le premier ministre, Edouard Philippe, a présidé le 19^e comité des signataires de l'accord de Nouméa, à Paris, le 10 octobre. NICOLAS MESSYASZ/SIPA

Patrick Roger

Le deuxième référendum aura lieu le 30 août ou le 6 septembre 2020

La montagne a accouché d'un souriceau. Au terme de seize heures de discussion, le 19^e comité des signataires de l'accord de Nouméa a tout juste évité, dans la nuit du 10 au 11 octobre, de se séparer sur un constat de désaccord. Les représentants des forces politiques de Nouvelle-Calédonie, loyalistes et indépendantistes, réunis à Matignon autour d'Edouard Philippe, ont – difficilement – abouti à un compromis permettant d'envisager la tenue du deuxième référendum d'accession à la pleine souveraineté le 30 août ou le 6 septembre 2020. La date définitive sera fixée « *dans les quinze jours* », a indiqué le premier ministre à l'issue des travaux.

Mais ce « souriceau », si chétif soit-il, permet de préserver l'espoir de porter à son terme, de manière consensuelle, le processus politique et institutionnel mis en œuvre à partir des accords de Matignon du 26 juin 1988 puis de Nouméa du 5 mai 1998. Et c'est presque avec soulagement que les acteurs de cette longue négociation, parfois au bord de la rupture, ont accepté de s'en contenter, tant les positions de départ étaient divergentes.

Ce comité des signataires intervenait en effet après le premier référendum d'autodétermination du 4 novembre 2018, qui a donné une majorité de 56,7 % en faveur du non à l'indépendance. Et, surtout, après les élections provinciales du 12 mai marquées par la victoire, à droite, d'un courant radical opposé à « *toute nouvelle concession aux indépendantistes* ». Chef de file de ce courant et tête de liste de L'Avenir en confiance (AEC), Sonia Backès a fait campagne en martelant que la deuxième consultation prévue par l'accord de Nouméa en cas de victoire du non au premier devrait avoir lieu « *au plus vite* » afin d'ancrer définitivement la Nouvelle-Calédonie dans la République.

Contraintes d'organisation

Les indépendantistes du Front de libération nationale kanak et socialiste (FLNKS), convaincus que le temps joue en leur faveur et encouragés par leur score du 4 novembre (43,3 %), tiennent à ce que le processus institutionnel – qui prévoit encore un troisième référendum dans les deux ans si le non à l'indépendance l'emportait de nouveau au deuxième – aille à son terme. Ils s'opposent à toute modification du calendrier.

Ainsi, à l'ouverture de ce comité des signataires, les loyalistes d'AEC souhaitent-ils que le deuxième référendum ait lieu en juillet 2020 afin, comme l'expliquait M^{me} Backès, d'« *entreprendre des discussions statutaires pour que le troisième porte sur la validation d'un nouveau statut* ». L'essentiel, pour la présidente de la province Sud, était que le processus soit terminé « *avant la fin de la présidence Macron* ». Or, les contraintes d'organisation des consultations, en suivant ce calendrier, aboutissaient alors à faire coïncider le troisième référendum avec la période électorale nationale de la présidentielle et des législatives. Une perspective qui faisait « *froid dans le dos* », selon le député de la droite modérée Philippe Gomès (Calédonie ensemble), craignant que « *le dossier calédonien ne soit instrumentalisé politiquement à l'échelle nationale* ».

Sujet épidermique

Les dates du 30 août ou du 6 septembre 2020 « *permettent de conserver l'ensemble des alternatives possibles visant à éviter la concomitance des échéances électorales nationales du printemps 2022, à préparer la sortie de l'accord de Nouméa et à envisager une éventuelle troisième consultation en 2021 ou en 2022* », note le relevé de conclusions, pesé au trébuchet. Il a en effet été exclu que celle-ci soit organisée « *entre le milieu du mois de septembre 2021 et la fin du mois d'août 2022* ».

Chacun y trouve ainsi matière à ne pas se déjuger. « *Nous avons obtenu que la date [du deuxième référendum] soit avancée, et la possibilité de mener le processus à son terme avant la fin de la mandature peut être envisagée* », se félicite M^{me} Backès, jugeant le bilan « *positif* ». « *Notre point de départ, c'était fin octobre, début novembre. Le premier ministre a coupé la poire en deux* », reconnaît Roch Wamytan (FLNKS), président du Congrès de Nouvelle-Calédonie, se satisfaisant pour sa part qu'il n'y ait pas de modification de la loi organique concernant l'inscription des électeurs admis à prendre part à la consultation référendaire.

La question des listes électorales, en effet, constitue en Nouvelle-Calédonie un sujet épidermique. Les loyalistes souhaitent que les natifs de droit commun (non kanak) nouveaux majeurs ayant plus de trois ans de résidence soient inscrits d'office, comme le seront ceux de droit coutumier (kanak), ce qui supposait l'adoption d'une nouvelle loi organique. Le premier ministre a proposé un dispositif d'« *incitation* » des électeurs concernés sans changer la loi. Là aussi, les apparences sont sauvées. Telle est bien en définitive la quintessence de ce compromis minimal qui contente tout le monde sans satisfaire personne.